**RESOLVE ENERGY INC.**

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 28 février 2026

KINGSTON
ROSS
PASNAK LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Suite 1500, 9888 Jasper Avenue NW
Edmonton, Alberta T5J 5C6
T. 780.424.3000 | F. 780.429.4817 | W. krpgroup.com

June 18, 2026
Edmonton, Alberta

# INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Shareholders of ReSolve Energy Inc.

## Opinion

We have audited the consolidated financial statements of ReSolve Energy Inc. and its subsidiaries (the Company), which comprise the statements of financial position as at February 28, 2026 and 2025, and the consolidated statements of income (loss), comprehensive income (loss) and deficit, changes in shareholders' equity and cash flows for the years then ended, and notes to the consolidated financial statements, including material accounting policy information.

In our opinion, the accompanying consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the consolidated financial position of the Company as at February 28, 2026 and 2025, and the consolidated financial performance and consolidated cash flows for the years then ended in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

## Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements* section of our report. We are independent of the Group in accordance with ethical requirements that are relevant to our audit of the consolidated financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

## Material Uncertainty Relating to Going Concern

We draw your attention to Note 1 in the consolidated financial statements, which indicates that the Group incurred recurring losses and is dependent on obtaining additional financing to fund its operations, technology development and commercialization activities. As stated in Note 1, these events or conditions, along with other matters as set forth in Note 1, indicate that a material uncertainty exists that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. Our opinion is not modified in respect of this matter.

## Key Audit Matters

Key audit matters are those matters that, in our professional judgment, were of most significance in the audit of the consolidated financial statements of the current period. Except for the matter described in the Material Uncertainty Related to Going Concern section, we have determined that there are no other key audit matters to communicate in our report.

## Other Information

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information, other than the consolidated financial statements and our auditor's report thereon, which includes Management's Discussion and Analysis.

*(continues)*

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon. In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information identified above and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated.

We obtained Management's Discussion and Analysis prior to the date of this auditor's report. If, based on the work we have performed on this other information, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact in this auditor's report. We have nothing to report in this regard.

**Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Consolidated Financial Statements**

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with IFRS, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, management is responsible for assessing the Group's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Group or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Group's financial reporting process.

**Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements**

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Group's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.

*(continues)*

- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Group's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Group to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the consolidated financial statements, including the disclosures, and whether the consolidated financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Obtain sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Company to express an opinion on the consolidated financial statements. We are responsible for the direction, supervision and performance of the group audit. We remain solely responsible for our audit opinion.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

From the matters communicated with those charged with governance, we determine those matters that were of most significance in the audit of the consolidated financial statements of the current period and are therefore the key audit matters. We describe these matters in our auditor's report unless law or regulation precludes public disclosure about the matter or when, in extremely rare circumstance, we determine that a matter should not be communicated in our report because the adverse consequences of doing so would reasonably be expected to outweigh the public interest benefits of such communication.

The engagement partner on the audit resulting in this independent auditor's report is Jane Davidson.

Kingston Ross Pasnak LLP

***Kingston Ross Pasnak LLP***
Chartered Professional Accountants

**RESOLVE ENERGY INC.**

États de la situation financière

| **Au 28 février,** | **Notes** | **2026** **$** | 2025 $ |
|---|---|---|---|
| **Actifs courants** | | | |
| Trésorerie et équivalents | | **386,764** | - |
| Dépenses prépayées | **11** | **1,550,000** | - |
| Taxes de vente récupérables | | **41,465** | - |
| **Actifs courants totaux** | | **1,978,229** | - |
| | | | |
| Biens immobiliers, installations et équipements | **5** | **165,828** | 207,278 |
| Propriété intellectuelle | | **29,810** | - |
| Intérêt pour ReSolve Hydrogen Inc. | **4** | **-** | 451,804 |
| Titres négociables | **4** | **-** | 200,000 |
| **Actifs totaux** | | **2,173,867** | 859,082 |
| | | | |
| **Passifs courants** | | | |
| Découvert bancaire | | **-** | 8,123 |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | **10** | **209,021** | 34,678 |
| Taxes de vente à payer | | **-** | 373 |
| Prélèvements sur la paie et les salaires | | **6,332** | 7,394 |
| **Passif courant total** | | **215,353** | 50,568 |
| *Entreprise en activité* | **1** | | |
| *Événements ultérieurs* | **12** | | |
| | | | |
| **Capitaux propres** | | | |
| Capital social | **7** | **8,462,049** | 6,901,882 |
| Réserve de mandats | **7** | **334,106** | - |
| Rémunération en actions | **7** | **469,925** | - |
| Déficit | | **(7,307,566)** | (6,093,368) |
| **Capitaux propres totaux** | | **1,958,514** | 808,514 |
| **Passif total et capitaux propres** | | **2,173,867** | 859,082 |

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

***(signé) Ian C. Peres***
_____
Ian C. Peres, Président-Directeur général

***(signé) Michael Mansfield***
_____
Michael Mansfield, Directeur

**RESOLVE ENERGY INC.**

États des variations des capitaux propres

| | Notes | Capital social | | Réserve de | Rémunération en | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Actions | $ | mandat | actions | Déficit | capitaux propres |
| **Solde au 28 février 2025, tel que rapporté précédemment** | | **22,154,370** | **6,901,882** | **-** | **-** | **(6,093,368)** | **808,514** |
| Ratio d'échange d'actions ordinaires sur RTO | **2** | **(4,154,370)** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** |
| Réorganisation des capitaux propres des actionnaires dans le cadre d'un RTO | **2** | **8,549,992** | **(939,833)** | **334,106** | **214,736** | **2,550,376** | **2,159,385** |
| **Solde au 28 février 2025, révisé** | | **26,549,992** | **5,962,049** | **334,106** | **214,736** | **(3,542,992)** | **2,967,899** |
| Émission d'actions suite à la conversion des reçus de souscription | **7** | **10,000,000** | **2,500,000** | | | | **2,500,000** |
| Rémunération en actions | **7** | | | | **255,189** | | **255,189** |
| Perte et perte globale | | | | | | **(3,764,574)** | **(3,764,574)** |
| **Solde au 28 février 2026** | | **36,549,992** | **8,462,049** | **334,106** | **469,925** | **(7,307,566)** | **1,958,514** |
| | | | | | | | |
| **Solde au 29 février 2024** | | 21,904,370 | 6,814,382 | - | - | (6,639,592) | 174,790 |
| Rémunération en actions | | 250,000 | 87,500 | | | | 87,500 |
| Revenu et revenu global | | | | | | 546,224 | 546,224 |
| **Solde au 28 février 2025** | | 22,154,370 | 6,901,882 | - | - | (6,093,368) | 808,514 |

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

**RESOLVE ENERGY INC.**

États des résultats (pertes), du résultat global (pertes) et du déficit

| **Pour les exercices clos le 28 février,** | **Notes** | **2026** **$** | 2025 $ |
|---|---|---|---|
| **Autres revenus** | | | |
| Subventions gouvernementales | | **-** | 75,375 |
| Revenus locatifs | | **27,311** | 76,001 |
| | | **27,311** | 151,376 |
| **Dépenses** | | | |
| Rémunération en actions | **7** | **255,189** | 87,500 |
| Salaires et avantages sociaux | | **124,623** | 70,066 |
| Amortissement - immobilisations corporelles | **5** | **41,450** | 51,820 |
| Recherche et développement - usine pilote | | **-** | 14,473 |
| Loyer et charges | | **84,946** | 74,531 |
| Frais de gestion | **9** | **91,667** | - |
| Généralités et administration | | **17,672** | 5,586 |
| Juridique et audit | | **69,365** | 2,980 |
| | | **684,912** | 306,956 |
| **Perte avant les autres articles** | | **(657,601)** | (155,580) |
| **Autres articles** | | | |
| Frais d'inscription | **2, 7** | **2,455,169** | - |
| Annulation de titres négociables sur RTO | **4** | **180,000** | - |
| Perte de valeur de marché sur titres négociables | **4** | **20,000** | 200,000 |
| Dépréciation de la participation dans ReSolve Hydrogen Inc. | **4** | **451,804** | - |
| Gain réalisé sur la vente de propriété intellectuelle relative à l'hydrogène | **4** | **-** | (901,804) |
| **Revenu (perte) avant impôts sur le revenu** | | **(3,764,574)** | 546,224 |
| Impôts différés | **8** | **-** | - |
| **Résultat (perte) et résultat global (perte)** | | **(3,764,574)** | 546,224 |
| | | | |
| **Déficit, début d'année** | | **(3,542,992)** | (6,639,592) |
| **Déficit, fin d'année** | | **(7,307,566)** | (6,093,368) |
| | | | |
| **Bénéfice (perte) par action (de base et dilué)** | | **($0.12)** | $0.02 |
| **Moyenne pondérée des actions en circulation** | | **30,139,033** | 22,154,370 |

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

**RESOLVE ENERGY INC.**

États des flux de trésorerie

| Pour les exercices clos le 28 février, | Notes | 2026<br>$ | 2025<br>$ |
|---|---|---|---|
| **Activités opérationnelles** | | | |
| Perte de revenus et perte globale | | **(3,764,574)** | 546,224 |
| Ajouter : articles non monétaires | | | |
| Amortissement - immobilisations corporelles | **5** | **41,450** | 51,820 |
| Frais d'inscription | **2** | **2,455,169** | - |
| Rémunération en actions | **7** | **255,189** | 87,500 |
| Annulation de titres négociables sur RTO | **4** | **180,000** | - |
| Perte de valeur de marché sur titres négociables | **4** | **20,000** | 200,000 |
| Dépréciation de la participation dans ReSolve Hydrogen Inc. | **4** | **451,804** | - |
| Gain réalisé sur la vente de propriété intellectuelle relative à l'hydrogène | **4** | **-** | (901,804) |
| Réorganisation des capitaux propres dans le cadre d'un RTO | **2** | **(295,784)** | - |
| Dépenses prépayées | **11** | **(1,550,000)** | - |
| Taxes de vente récupérables | | **(41,838)** | 4,915 |
| Cotisations salariales et prélèvements sur salaires à payer | | **(1,062)** | 1,066 |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | | **174,343** | (3,600) |
| En raison d'une partie liée | | **-** | (46,500) |
| Trésorerie utilisée pour les activités d'exploitation | | **(2,075,303)** | (60,379) |
| **Activités d'investissement** | | | |
| Propriété intellectuelle | | **(29,810)** | - |
| Vente de propriété intellectuelle relative à l'hydrogène | | **-** | 50,000 |
| L'argent utilisé dans les activités d'investissement | | **(29,810)** | 50,000 |
| **Activités de financement** | | | |
| Émission d'actions suite à la conversion des reçus de souscription | **7** | **2,500,000** | - |
| Les liquidités proviennent des activités de financement | | **2,500,000** | - |
| **Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie** | | **394,887** | (10,379) |
| Trésorerie et équivalents (déficit), début d'année | | **(8,123)** | 2,256 |
| **Trésorerie et équivalents (déficit), fin d'année** | | **386,764** | (8,123) |

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

## 1. Nature des opérations et activité en cours

**Nature des opérations**
ReSolve Energy Inc. (la « Société » ou « ReSolve ») a été initialement constituée sous le nom de *QNB Metals Inc*. en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Canada le 19 octobre 2020.

En octobre 2025, *QNB Metals Inc.* a réalisé une opération de prise de contrôle inversée (le « RTO ») et a changé son nom en ReSolve Energy Inc. La société détient une participation à 100 % dans *ReSolve Energy Holdings Inc*., qui détient une participation à 100 % dans *ReSolve Hydrogen Inc*. Voir les détails ci-dessous dans la note 2 sous **la rubrique Prise de contrôle inversée**.

ReSolve est engagé dans le développement de technologies d'énergie verte et de biocarburants et a conçu une plateforme d'hydrolyse acide propriétaire, sous brevet provisoire, capable de convertir la biomasse résiduelle, y compris l'écorce, le bois de démolition et les boues de papier, en trois produits complémentaires à faible émission de carbone et renouvelables : de l'éthanol de seconde génération, des granulés de lignine de qualité industrielle et l'électricité générée via la cogénération intégrée de la biomasse. Les activités de la société sont axées sur le développement technologique, l'évaluation de projets et le développement d'installations d'énergie renouvelable à l'échelle de démonstration et commerciales.

Resolve, par l'intermédiaire *de ReSolve Hydrogen Inc*., détient également un ensemble de terres prospective comprenant 119 concessions d'exploration minière couvrant 6 613 hectares (66 km2) au Québec et d'autres concessions en Ontario. Le forfait foncier est éligible aux incitations d'exploration super-flux du Québec. Les travaux de terrain sur ces revendications d'hydrogène, avec le soutien technique de la Corporation, devraient commencer au cours de l'exercice 2026. La société possède également le Kingsville Salt Project, un projet d'exploration situé dans la région de Kingsville, sur l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse.

Le siège social de la société est situé au 4690, rue Roberge, Lac-Mégantic, Québec, G6B 2V9, Canada, et ses actions ordinaires sont cotées sous le symbole « RESO » à la Bourse canadienne des valeurs mobilières.

**Activité en cours**
Ces états financiers consolidés, y compris les comparatifs, ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS® ») applicables à une entreprise en activité, ce qui suppose la continuité des opérations, la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal de l'activité pour un avenir prévisible, qui est au moins, mais sans s'y limiter, un an à compter du 28 février. 2026.

La société est en phase de développement et n'a pas encore généré de revenus opérationnels significatifs. La société a subi des pertes récurrentes et dépend de l'obtention de financements supplémentaires pour financer ses opérations, le développement technologique et la commercialisation.

La direction poursuit activement des financements par actions, des partenariats stratégiques et des opportunités de financement gouvernemental. Au cours de l'année, la société a soumis des demandes de subvention provinciales et fédérales visant à financer jusqu'à 75 % des coûts d'équipement et de main-d'œuvre nécessaires pour compléter la démonstration continue de sa technologie brevetée. *ReSolve Energy Inc. (l'ancienne société privée)* avait auparavant été approuvée pour un financement important dans le cadre de l'un des mêmes programmes de subventions. À la date de ces états financiers consolidés, la direction traite actuellement les questions finales de diligence raisonnable liées aux demandes de subvention provinciales et fédérales, pour lesquelles la direction estime que des approbations seront à venir.

La société est soumise à des risques et des défis similaires à ceux des entreprises dans le développement des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que dans l'exploration et le développement minéraux. En raison de ces risques, des incertitudes importantes soulèvent un doute important sur la capacité de la société à continuer de fonctionner. Rien ne garantit que les initiatives de financement de la Société continueront de réussir et ces états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et passifs ainsi que les dépenses déclarées et les états de classification de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de l'entreprise actuelle était inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

## 2. Base de presentation

**Déclaration de conformité**
Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS® ») telles qu'émises par le *Conseil des normes comptables internationales* (« IASB ») et adoptées par le *Conseil canadien des normes comptables* (« AcSB »). Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de reconnaissance et de mesure des IFRS en vigueur à la date de rapport.

Les informations financières comparatives présentées dans ces états financiers consolidés concernent les périodes antérieures à la finalisation de la transaction de rachat inversé le 20 octobre 2025 et reflètent les informations financières historiques de ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée), l'acquéreur comptable. En raison de la RTO, y compris la reconnaissance d'une dépense de cotation, les modifications de la structure du capital de la société et la réorganisation des soldes de fonds propres, les informations comparatives peuvent ne pas être directement comparables à celles financières pour la période en cours.

Les états financiers consolidés ont été autorisés à être émis par le Conseil d'administration le 18 juin 2026.

**Base de mesure**
Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la convention des coûts historiques, à l'exception de certains instruments financiers mesurés à la juste valeur, comme indiqué dans les politiques comptables importantes de la note 3. La monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la société. Les domaines nécessitant un degré de jugement ou de complexité plus élevé, ou ceux où les hypothèses et estimations sont significatives pour les états financiers consolidés, sont divulgués à la note 3.

**Base de la consolidation**
Ces états financiers consolidés incluent les comptes de ReSolve et de ses filiales détenues à 100 %. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société et sont entièrement consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle. Les soldes et transactions interentreprises sont supprimés lors de la consolidation. Au 28 février 2026, le groupe consolidé comprend les filiales détenues à 100 % ReSolve *Energy Holdings Inc*. (*ancienne société privée* ) et *ReSolve Hydrogen Inc.*

**Prise de contrôle inversée**
En octobre 2025, la société a finalisé une opération de prise de contrôle inversée (le « RTO »), comme suit :

- QNB Metals Inc. (« QNB ») a été identifié comme l'acquéreur légal / acquériat comptable et a changé son nom pour ReSolve *Energy Inc*. et a déplacé la fin de son exercice au 28 février, conformément à la fin de l'exercice de *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne entreprise privée*).
- *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne société privée*), identifiée comme acquéreur comptable à mesure que ses anciens actionnaires prenaient le contrôle de l'émetteur résultant, a changé de nom pour *ReSolve Energy Holdings* Inc. et est devenue une filiale à 100 % de la société. Actionnaires de *ReSolve Energy Inc.* (l'ancienne société privée) a échangé ses 22 154 370 actions ordinaires contre 18 000 000 d'actions ordinaires post-consolidation de la Société, sur la base de 0,8 125 actions ordinaires de la Société pour chaque action ordinaire de *ReSolve Energy Inc*. (l'ancienne société privée) tenue.
- L'ancienne coentreprise entre QNB et *ReSolve Energy Inc*. (anciennement *société privée*) a été dissoute, et *ReSolve Hydrogen Inc*. est devenue une filiale à 100 % de *ReSolve Energy Holdings Inc*.

Comme QNB ne répondait pas à la définition d'entreprise selon les IFRS 3 : *Combinaisons d'entreprises*, le RTO a été pris en compte pour le paiement basé sur des actions conformément aux IFRS 2 : *Paiement basé sur les actions*.

Aux fins comptables, l'acquéreur comptable, tel que défini ci-dessus, est réputé avoir émis des instruments de capitaux propres en échange des actifs nets identifiables de QNB et de son statut de cotation publique. En conséquence, ces états financiers consolidés représentent la continuité des états financiers de l'acquéreur comptable, avec ses informations financières comparatives présentées, reflétant les informations financières historiques. Les informations financières sur la période actuelle peuvent ne pas être directement comparables à la période comparative.

À la suite de la prise de contrôle inversée, les soldes comparatifs des actions des actionnaires au 28 février 2025 ont été ajustés rétroactivement pour refléter la structure juridique du capital de la société. En conséquence, l'Énoncé des variations des capitaux propres présente à la fois les soldes précédemment déclarés et les soldes révisés afin d'illustrer l'impact de la réorganisation des capitaux propres découlant du RTO. Ces ajustements ne constituent pas une correction d'erreur ou un restatement selon l'IAS 8, mais reflètent le traitement comptable des acquisitions inversées selon les IFRS 2.

La comptabilité de la RTO a conduit à la réorganisation des capitaux propres des actionnaires, incluant l'élimination des soldes historiques de fonds propres de l'acquéreur comptable et la reconnaissance du capital social réorganisé selon la structure juridique post-transaction. Les variations du déficit accumulé résultant de la RTO reflètent le traitement comptable de l'acquisition inversée et de la réorganisation des capitaux propres associées selon les IFRS 2. La réorganisation des capitaux propres des actionnaires n'a entraîné aucune entrée ou sortie de trésorerie. Les modifications des capitaux propres d'ouverture sont mises en avant dans la déclaration des modifications des capitaux propres des actionnaires. Le changement net non monétaire de 295 784 $ est indiqué sur l'état des flux de trésorerie.

Les bons de souscription et les instruments de rémunération basés sur actions d'un montant de 548 842 $ de l'acquérisseur comptable restaient en circulation après le RTO et étaient reportés à leur valeur comptable historique, aucune modification substantielle n'ayant été apportée à leurs termes.

La juste valeur des actions ordinaires réputées émises dans le cadre de la transaction RTO était de 0,171 $, estimée en utilisant le prix moyen pondéré de volume sur 5 jours (« VWAP ») des actions ordinaires de la société, reflétant les transactions de marché après divulgation par communiqué de presse concernant le RTO et l'émetteur résultant. Le financement RTO complet, à 0,25 $ par action ordinaire, n'a pas été considéré comme la juste valeur la plus représentative de la cote de cotation QNB. Si le prix de financement RTO de 0,25 $ avait été utilisé comme juste valeur, la charge de mise en vente (non liquide) et le déficit accumulé auraient augmenté d'environ 675 000 $.

L'excédent de la contrepartie réputée sur la juste valeur des actifs nets identifiables de QNB, des instruments de capitaux propres continus de QNB sous forme de bons de souscription et d'options d'achat d'actions restant en circulation après la consolidation d'actions 1:5, ainsi que des dépenses de l'OTR, a été reconnu comme une charge de cotation de 2 455 169 $ dans les états de perte, pertes globales et déficit ainsi que les états des flux de trésorerie pour l'exercice, Comme suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Frais d'inscription** | | | **$** |
| Nombre d'actions | | 8,549,992 | |
| Prix de l'action réputé (VWAP) | | 0.1710 | |
| Contrepartie présumée | | | 1,462,049 |
| | | | |
| Actifs nets acquis au 20 octobre 2025 | | | |
| Actifs totaux | 204,126 | | |
| Moins d'Interco | (148,494) | | |
| Passif total | (349,453) | | |
| | | (293,821) | |
| instruments de capitaux propres continus | | | |
| Réserve de mandats | (334,106) | | |
| Rémunération en actions | (214,736) | | |
| | | (548,842) | (842,663) |
| **Frais d'inscription en bourse (selon IFRS 2)** | | | **2,304,712** |
| Frais d'inscription - De ReSolve (Société privée) | | | 150,457 |
| **Frais d'inscription consolidés** | | | **2,455,169** |

## 3. Informations matérielles sur la politique comptable

Les politiques comptables principales ont été appliquées de manière cohérente à toutes les années et sont énoncées ci-dessous :

***Traduction de devises étrangères***
La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Corporation est le dollar canadien. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de déclaration. Les actifs et passifs non monétaires sont traduits aux taux de change historiques en vigueur à la date d'acquisition des actifs ou des

passifs contractés. Les recettes et dépenses sont traduites aux taux de change en vigueur aux dates des transactions ou à des taux moyens lorsque ces taux s'approchent des taux de change réels. Les gains et pertes en devises étrangères sont reconnus dans les états consolidés des pertes et pertes globales, à l'exception des différences de change résultant des actifs financiers désignés à la juste valeur par d'autres revenus globales, qui sont reconnus dans d'autres revenus globales.

***Instruments financiers***

***a) Classification***

La société détermine la classification des actifs financiers lors de la reconnaissance initiale. La classification de ses instruments est déterminée par le modèle économique de la société pour la gestion des actifs financiers et leurs caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie. Les actifs financiers sont reconnus à la juste valeur et sont ensuite classés et mesurés au coût amorti, à la juste valeur via d'autres revenus globales (« FVOCI ») ou à la juste valeur par profit ou perte (« FVTPL »). Les passifs financiers sont initialement reconnus à la juste valeur, puis sont classés et mesurés au coût amorti, ou FVTPL.

| **Actifs/passifs financiers** | **Classification** |
|---|---|
| Espèces et équivalents monétaires | Actif financier au coût amorti |
| Créances | Actif financier au coût amorti |
| Titres négociables | Actifs financiers chez FVTPL |
| Comptes fournisseurs et passifs à payer | Passifs financiers au coût amorti |
| Payable à une partie liée | Passifs financiers au coût amorti |

***b) Mesure***

*Actifs et passifs financiers à coût amorti :*
Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement reconnus à la juste valeur plus ou moins les coûts de transaction, respectivement, puis portés au coût amorti moins toute dépréciation pour un actif financier.

*Actifs et passifs financiers chez FVTPL :*
Les actifs et passifs financiers détenus chez FVTPL sont initialement enregistrés à la juste valeur et les coûts de transaction sont pris en charge dans les états de perte et de perte totale. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus chez FVTPL sont inclus dans les états de pertes nettes et de pertes globales de l'année où elles apparaissent. Lorsque la Société a choisi de reconnaître un passif financier chez FVTPL, toute modification liée au risque de crédit propre à la Société sera reconnue dans d'autres revenus globaux (pertes).

*Dépréciation des actifs financiers au coût amorti*
La société reconnaît une indemnité de perte pour les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers mesurés au coût amorti. À chaque date de déclaration, la société mesure l'allocation de perte pour l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie si le risque de crédit sur l'actif financier a augmenté de manière significative depuis la reconnaissance initiale. Si, à la date de rapport, l'actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa reconnaissance initiale, la société mesure la provision pour les pertes financières à un montant égal aux pertes de crédit attendues de douze mois. La société reconnaît un gain ou une perte d'affaiblissement (ou de perte de décapitation), soit le montant des pertes de crédit attendues (ou de la réversion) qui est nécessaire pour ajuster l'allocation de perte à la date de déclaration au montant qui doit être reconnu.

***Espèces et équivalents***
Les liquidités et équivalents comprennent des dépôts bancaires et à court terme facilement convertis en montants connus et soumis à un risque insignifiant de variations de valeur.

***Dépenses prépayées***
Les dépenses prépayées représentent des paiements effectués à l'avance pour des biens ou services à recevoir dans les années futures et sont reconnues comme des dépenses dans les états de perte nette et de perte globale au fur et à mesure que les services associés sont rendus ou les bénéfices consommés.

***Coentreprises***
La société compte ses intérêts dans les coentreprises en utilisant la méthode des capitaux propres telle que prescrite par les accords conjoints IFRS 11 et IAS 28 *Investissements dans les sociétés associées et les coentreprises*.

Selon la méthode des capitaux propres, les investissements sont initialement pris en compte de coût puis ajustés pour la part de la société dans le profit ou la perte et autres revenus globaux de la coentreprise, respectivement dans les états de bénéfices (pertes) et autres bénéfices globaux (pertes) et déficits. Les distributions reçues de la coentreprise réduisent la valeur comptable de l'investissement.

***Biens, Équipements et Équipements***
Les biens, équipements et équipements sont déclarés au coût de coût, moins l'amortissement accumulé et les pertes d'incapacité accumulées, le cas échéant. Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transport de l'actif à l'emplacement et à l'état nécessaires à son usage prévu. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs éligibles sont capitalisés dans le coût de l'actif. Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques futurs associés à ces dépenses seront versés à la Société et que le coût peut être mesuré de manière fiable. Toutes les autres dépenses, y compris les réparations et l'entretien, sont imputées aux états de perte, pertes globales et déficit au fur et à mesure des engagements.

L'amortissement est accordé sur une base de solde décroissant sur la durée de vie utile estimée des actifs comme suit :

| | |
|---|---|
| Machines et équipements | Baisse de 20 % |

Les valeurs résiduelles, les durées de vie utiles et les méthodes d'amortissement sont examinées au moins une fois par an, puis ajustées prospectivement si nécessaire. Les gains ou pertes résultant de la cession d'un bien, d'un équipement et d'un bien sont déterminés comme la différence entre le produit net de cession et le montant comptable de l'actif, et sont reconnus dans les déclarations de pertes, pertes globales et déficits.

***Baux***
La société prend en compte les baux conformément à l'IFRS 16 : *Baux*, qui oblige les locataires à reconnaître la plupart des baux figurant dans le bilan.

*Locataires*
À la date de début d'un bail, un actif de droit d'usage (« ROU ») et une obligation de location correspondante sont reconnus pour tous les baux d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. La responsabilité du bail est initialement mesurée à la valeur actuelle des paiements de location sur la durée du bail, actualisée en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le bail, ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt supplémentaire de la société. L'actif ROU est initialement mesuré au coût en tenant compte de la dette initiale du bail, des paiements effectués à la date de début ou avant, des coûts directs initiaux et des obligations de restauration ou de démantelement. Par la suite, l'actif du ROU est amorti de manière linéaire sur la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail, puis ajusté pour toute nouvelle mesure de la dette de location. La responsabilité du bail est reévaluée lorsqu'il y a un changement d'événements, tels que des modifications de la durée du bail, des paiements futurs résultant d'une modification du tarif, ou l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

*Bailleurs*
Les baux où la société agit en tant que bailleur sont classés comme baux d'exploitation ou baux financiers en fonction du contenu de l'accord. Les revenus de location issus des baux d'exploitation sont reconnus de manière linéaire sur toute la durée du bail, sauf si une autre base est plus représentative du schéma dans lequel le bénéfice de l'utilisation de l'actif sous-jacent est réduit.

***Subventions gouvernementales***
Les subventions gouvernementales sont reconnues lorsqu'il existe une garantie raisonnable que la subvention sera reçue et que la société respectera toutes les conditions pertinentes, conformément à l'IAS 20 – *Comptabilité des subventions gouvernementales et divulgation de l'aide* gouvernementale. Les subventions gouvernementales liées aux revenus sont reconnues en profits ou pertes de manière systématique au cours des années où l'entité reconnaît comme dépenses les coûts associés que les subventions visent compenser. Ces subventions sont présentées comme d'autres revenus ou comme une réduction des dépenses associées, selon la nature de la subvention. Les subventions gouvernementales liées à l'achat

ou à la construction de biens, d'installations et d'équipements sont reconnues comme une réduction de la valeur comptable de l'actif ou comme un revenu différé, qui est ensuite reconnu dans les états de revenus (pertes), de revenus globaux (pertes) et de déficit de manière systématique sur la durée de vie utile de l'actif concerné. Les subventions non monétaires sont mesurées à la juste valeur et reconnues de la même manière que les subventions monétaires.

***Crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (SR&ED)***
La Société participe au programme de recherche scientifique et développement expérimental (« SR&DE ») du gouvernement canadien, qui offre des crédits d'impôt pour investissement remboursables et non remboursables pour les dépenses admissibles en recherche et développement. Les crédits d'impôt pour investissement SR&ED remboursables sont reconnus lorsqu'il existe une garantie raisonnable que la société respectera les conditions pertinentes et que les crédits seront reçus conformément à l'IAS 20 – Comptabilité des subventions gouvernementales et divulgation de l'aide gouvernementale. La société reconnaît les crédits d'impôt SR&ED remboursables comme d'autres revenus ou comme une réduction des dépenses de recherche et développement associées, selon la nature des coûts sous-jacents. Les crédits sont reconnus la même année que les dépenses auxquelles ils se rapportent, à condition qu'il y ait une garantie suffisante de réalisation. Les demandes de SR&ED sont soumises à l'examen et à l'approbation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC »), et tout ajustement des montants reconnus est enregistré dans l'année où ils sont identifiés.

***Propriété intellectuelle et brevets***
La propriété intellectuelle (« PI ») est reconnue comme un actif incorporel conformément à l'IAS 38 – *Actifs incorporels* lorsqu'elle répond aux critères de reconnaissance : l'actif est identifiable, l'entité en a le contrôle, et il est attendu qu'il apporte des bénéfices économiques futurs.

*Propriété intellectuelle développée en interne*
Les dépenses pour les activités de recherche sont calculées au fur et à mesure des engagements. Les coûts de développement ne sont capitalisés en actifs incorporels que lorsque la société peut démontrer tous les éléments suivants :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif immatériel ;
- Intention et capacité à compléter et utiliser ou vendre l'actif ;
- Comment l'actif générera des bénéfices économiques futurs probables ;
- Disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- Capacité à mesurer de manière fiable la dépense.

Les actifs immatériels générés en interne, y compris la propriété intellectuelle développée en interne qui répond aux critères de capitalisation, sont mesurés au coût et amortis sur leur durée de vie utile estimée une fois que l'actif est disponible pour l'utilisation.

*Propriété intellectuelle acquise*
La propriété intellectuelle acquise séparément ou par le biais d'une association d'entreprises est mesurée initialement au coût ou, si elle est acquise dans le cadre d'une regroupement, à la juste valeur à la date d'acquisition. Après reconnaissance initiale, la PI est portée au coût moins amortissement accumulé et pertes d'incapacité, le cas échéant.

L'amortissement est calculé sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée de la PI, allant jusqu'à 21 ans sur la PI brevetée, et est examinée au moins une fois par an. Les variations de durée de vie utile ou de valeur résiduelle sont prises en compte de manière prospective.

*Handicap*
La propriété intellectuelle est testée pour détecter une altération lorsqu'il y a une indication que l'actif pourrait être altéré. Les pertes par dégradation sont reconnues en termes de résultat ou de perte.

***Reconnaissance des revenus***
Le revenu est reconnu lorsque le transfert de biens ou services, dans un montant reflétant la contrepartie à laquelle la société s'attend à avoir droit, en échange de ces biens ou services. La société reconnaît les revenus lorsque le contrôle des biens ou services est transféré, généralement au moment où la livraison a lieu ou les services sont rendus, selon la nature du contrat.

Les revenus locatifs issus de la sous-location d'espaces dans le cadre d'un accord mensuel sont classés comme un bail d'exploitation, car ils ne transfèrent pas en grande partie tous les risques et bénéfices associés à l'actif de droit d'usage. Les revenus locatifs sont identifiés dans les déclarations de revenus (pertes), revenu global (perte) sur une base linéaire, car ils sont gagnés, généralement mensuels, conformément aux termes de l'accord.

***Équité***

*Capital social*

L'habitant de l'actionreprésente le montant reçu lors de l'émission d'actions, moins les coûts d'émission, net de tout avantage fiscal sous-jacent issu de ces coûts d'émission. De plus, si des actions ont été émises en contrepartie pour l'acquisition d'une propriété minière ou d'une autre forme d'actifs non monétaires, elles sont mesurées à leur juste valeur selon le prix de la dernière émission d'actions de la Société ajusté par une remise en cas de non-négociabilité pour toute restriction ou, après l'inscription de la Société, leur juste valeur selon le prix coté à la date de la conclusion de l'accord.

*Répartition des unités*

La société a adopté une méthode résiduelle concernant la mesure des actions ordinaires et des bons de souscription émis en tant qu'unités de placement privé, le cas échéant. Les bons de souscription attachés aux parts sont évalués en fonction de la juste valeur des actions selon le modèle d'évaluation Black-Scholes et du prix de l'action au moment du financement, et la différence entre le produit récolté et la valeur attribuée aux bons de souscription est la juste valeur résiduelle des actions.

*Autres éléments de l'équité*

*Mandats*

Les bons de souscription émis en combinaison avec des actions ordinaires sont comptabilisés sous l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. La classification des actions s'applique aux instruments où un montant fixe de trésorerie (ou passif) libellé dans la monnaie fonctionnelle de l'émetteur est échangé contre un montant fixe d'actions.

Pour calculer la juste valeur des bons de souscription, la société a utilisé le modèle d'option Black Scholes qui intègre des hypothèses telles que le prix de l'action de la société, la durée du souscription, la volatilité attendue du cours de l'action, le rendement du dividende et le taux d'intérêt sans risque. Les bons de souscription incluent la juste valeur allouée aux bons émis. Lorsque les bons de souscription sont exercés, le coût et la juste valeur associés sont transférés au capital social. À l'expiration, la juste valeur initialement enregistrée sous réserve de warrant est transférée au déficit.

*Dettes contre règlements de capitaux propres*

Lorsque les passifs financiers sont éteints par l'émission d'actions ordinaires, ces actions ordinaires sont mesurées à leur juste valeur, ou, si elles ne sont pas mesurables de manière fiable, la juste valeur de la dette éteinte est utilisée. La différence entre le montant comptable de la responsabilité et la juste valeur des actions ordinaires émises est reconnue comme excédent contribué si le règlement est avec un actionnaire, ou le profit ou la perte si le règlement est avec un créancier.

*Paiements basés sur des actions*

*Plan d'options d'achat d'actions*

La société applique un plan de paiement basé sur des actions réglés par actions pour ses administrateurs, dirigeants et employés éligibles. Le plan de la société ne propose aucune option de règlement en espèces.

Tous les biens et services reçus en échange de l'octroi de tout paiement basé sur des actions sont mesurés à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Si la société ne peut pas estimer de manière fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle mesure leur valeur indirectement en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Pour les transactions avec des employés et d'autres personnes fournissant des services similaires, la société mesure la juste valeur des services reçus en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés.

Tous les paiements en actions réglés par actions (à l'exception des paiements en actions réglés par actions aux courtiers) sont finalement reconnus comme une dépense en perte ou capitalisés comme un actif d'exploration et d'évaluation, selon la nature du paiement, avec un crédit correspondant à l'excédent contribué ou à la réserve de warrant, en capitaux propres. Les paiements en actions réglés par actions aux courtiers, dans le cadre d'un financement en actions, sont reconnus comme des coûts d'émission des instruments de capitaux propres avec un crédit correspondant à l'excédent contribué ou à la

réserve de warrant, en capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition ou d'autres conditions d'acquisition s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquis, en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions attendues. Les conditions d'acquisition non marchande sont incluses dans les hypothèses concernant le nombre d'options qui devraient devenir exercables. Les estimations sont ensuite révisées s'il y a une indication que le nombre d'options d'achat d'actions attendu diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition est reconnu dans l'année en cours. Aucun ajustement n'est effectué sur une dépense reconnue l'année précédente si les options d'achat d'actions exercées sont différentes de celles estimées lors de l'acquisition d'acquis.

À l'expiration des bons de souscription ou des options d'achat d'actions, les montants correspondants dans la réserve des bons et l'excédent contribué sont respectivement transférés au déficit.

Lors de l'exercice des options d'achat d'actions, le produit reçu net de tout coût de transaction directement attribuable est enregistré comme capital social. Les charges accumulées liées aux options d'achat d'actions enregistrées dans le surplus contribué sont ensuite transférées au capital social.

***Impôts sur le revenu***
Les frais d'impôt sur le revenu comprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont reconnus dans l'état de la perte nette et de la perte globale, sauf dans la mesure où ils concernent des éléments reconnus directement en capitaux propres ou dans d'autres revenus globales (« OCI »).

L'impôt courant est l'impôt attendu à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable pour l'année, en utilisant les taux d'imposition promulgués ou substantiellement appliqués à la date de déclaration, ainsi que tout ajustement de l'impôt dû pour les années précédentes.

La société reconnaît les impôts différés en ce qui concerne les différences temporaires entre les montants comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé n'est pas reconnu pour les différences temporaires suivantes : la reconnaissance initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas une fusion d'entreprise et qui n'affecte ni le profit ou la perte imposable, et les différences relatives aux investissements dans des filiales et des entités contrôlées conjointement dans la mesure où il est probable qu'elles ne seront pas inversées dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas reconnu pour les différences temporaires imposables résultant de la reconnaissance initiale du fonds de bonne volonté. L'impôt différé est mesuré aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles sont annulées, en fonction des lois qui ont été adoptées ou effectivement adoptées à la date de déclaration. Les actifs et passifs à imposition différée sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les obligations et actifs fiscaux courants, et qu'ils concernent les impôts sur le revenu prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Un actif à imposition différée est reconnu pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles pour les utiliser. Les actifs à imposition diferie sont examinés à chaque date de déclaration et sont réduits au point qu'il n'est plus probable que l'avantage fiscal associé soit réalisé.

***Perte de base et diluée par action***
La perte de base par action est calculée en divisant la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année de référence. Le bénéfice par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour supposer la conversion de tous les équivalents potentiellement diluatifs, tels que les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Lorsqu'une perte est subie au cours d'un an, la perte de base et la perte diluée par action sont identiques car l'exercice des équivalents d'actions est alors considéré comme anti-dilutif.

***Handicap***
Lors de l'évaluation de l'affaiblissement de l'insuffisance, la société doit faire des estimations et des hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier la possibilité d'établir une opération d'extraction économiquement viable, la probabilité que les dépenses soient récupérées par exploitation ou vente lorsque les activités n'ont pas atteint un stade permettant une évaluation raisonnable de l'existence des réserves, la capacité de la société à obtenir les ressources

financières nécessaires pour achever l'évaluation et développement et de renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles.

***Activité en cours***
L'évaluation de la capacité de la société à continuer en tant qu'entreprise en activité, à lever des financements supplémentaires afin de couvrir ses dépenses d'exploitation et ses obligations pour l'année à venir nécessite un jugement important fondé sur l'expérience passée et d'autres hypothèses, y compris la probabilité que les événements futurs soient jugés raisonnables selon les circonstances. Veuillez vous référer à la note 1 pour plus d'informations.

***Règlement des dettes avec les actionnaires et les entrepreneurs***
La société peut régler certaines dettes en cours auprès de parties occupant des rôles d'actionnaires et de créanciers. Ces transactions nécessitaient un jugement important pour déterminer la classification appropriée et le traitement comptable, notamment pour évaluer la capacité des parties à agir lors du règlement des dettes.

La direction évalue le fond de chaque transaction afin de déterminer si le règlement est effectué en tant qu'actionnaire (c'est-à-dire en tant que transaction de contribution en capital ou de capitaux propres) ou en tant que créancier (c'est-à-dire en tant que suppression de la dette financière). Cette évaluation prend en compte les termes contractuels, la nature de la relation, l'intention des parties, ainsi que toute documentation ou résolution du conseil d'administration.

Lorsque le règlement est considéré comme ayant lieu en tant qu'actionnaire, la transaction est prise en compte comme une contribution en capitaux propres et reconnue directement en actions. Inversement, lorsque le règlement est déterminé en la qualité d'un créancier, la transaction est évaluée selon l'IFRS 9 – *Instruments financiers*, et tout gain ou perte à l'extinction a été reconnu comme profit ou perte. Ce jugement est crucial car il affecte la présentation des états financiers consolidés et des divulgations associées en vertu de l'IAS 1 et de l'IAS 24.

***Paiements basés sur des actions et évaluation des bons de souscription***
L'estimation des coûts de paiement basés sur des actions et la mesure de la valeur du bon d'achat d'émission nécessitent le choix d'un modèle d'évaluation approprié et la prise en compte des intrants nécessaires au modèle d'évaluation choisi. Le modèle utilisé par la Corporation est le modèle d'évaluation Black Scholes. Pour les éléments significatifs du modèle de tarification des options Black Scholes, la direction a fait les hypothèses suivantes :

*Prix de l'action sous-jacente*
Fixez le cours de l'action en fonction de l'offre d'actions provenant de placements privés non courtés à la date d'attribution des options ajustées pour décompte pour manque de négociabilité (« DLOM »).

*Volatilité des cours de l'action sous-jacente*
Basé sur des données historiques d'entreprises cotées en bourse comparables dans l'industrie de l'énergie verte et des technologies des biocarburants.

*Vie attendue*
Compte tenu de l'historique limité du régime d'options d'achat d'actions et de la Société, des hypothèses doivent être faites pour la durée de vie attendue et les confiscations.

***Transactions entre parties associées***
Les parties concernées sont les entités et individus définis en vertu de la Divulgation des Parties Associées de l'IAS 24, y compris les entités qui contrôlent, sont contrôlées par, ou sont sous un contrôle commun avec la Société, ainsi que les principaux responsables de la direction et les entités contrôlées ou significativement influencées par ces individus. Les transactions entre parties liées sont mesurées au montant de la bourse. Les transactions et soldes entre parties liées sont éliminés lors de la consolidation, cependant, les transactions entre parties liées sont divulguées afin de mieux comprendre la situation financière de la société et les résultats des opérations. La société divulgue les transactions entre parties liées qui sont importantes ou qui ne sont pas effectuées selon les conditions normales du marché. Les transactions interentreprises de routine réalisées dans le cadre normal des activités ne sont pas divulguées séparément.

***Utilisation des estimations et des jugements***
La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction prenne des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des politiques comptables ainsi que les montants déclarés des

actifs, passifs, revenus et dépenses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont examinées en continu. Les révisions des estimations comptables sont reconnues dans l'année où l'estimation est révisée et dans les années futures concernées.

Voici les jugements importants et les principales sources d'incertitude d'estimation appliquées par la direction :

*Activité en cours*
La direction a fait preuve d'un jugement important dans l'évaluation de la capacité de la société à continuer de fonctionner. Cette évaluation nécessite de prendre en compte la situation financière actuelle et attendue de la Société, les financements en capitaux propres et l'aide gouvernementale, les dépenses planifiées et les activités opérationnelles futures.

*Dépenses prépayées*
La direction faisait preuve de jugement pour déterminer si les dépenses devaient être classées comme dépenses prépayées, avances en capital ou biens, installations et équipements.

*Opération de prise de contrôle inversée*
Un jugement important a été requis pour rendre compte de la transaction de prise de contrôle inversée réalisée au cours de l'année, y compris l'évaluation de la constitution légale de la société mère légale acquise selon les IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*. La transaction a été prise en compte comme une acquisition inversée selon les IFRS 2 - *Paiement basé sur des actions* et non comme une fusion d'entreprise. La charge de cotation indiquée sur les états de perte, pertes globales et déficit nécessitait des estimations de la juste valeur pour le transfert de contrepartie supposée et les actifs nets identifiables acquis. Des modifications des hypothèses et des éléments d'évaluation utilisés pourraient entraîner des ajustements importants des charges de cotation rapportées dans les états consolidés des pertes, des pertes et déficits globaux ainsi que des états consolidés des variations des capitaux propres

*Paiements basés sur des actions*
La société mesure le coût des transactions de paiement basées sur des actions réglées par actions avec des employés, dirigeants, administrateurs et consultants en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés à la date d'octroi. L'estimation de la juste valeur exige que la direction fasse des hypothèses concernant la durée de vie attendue des instruments, la volatilité attendue du cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, le rendement du dividende attendu et les taux de confiscation, le cas échéant. Des modifications de ces hypothèses pourraient entraîner des différences significatives dans la juste valeur des options sur actions rapportées dans les états financiers consolidés.

***Nouvelles politiques comptables non encore adoptées***
La Société n'a pas encore adopté certaines nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes en vigueur pour les exercices comptables débutant à partir du 1er mars 2025 ou au-delà. Les nouvelles normes et les normes modifiées ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la Société, sauf pour les normes ci-dessous.

Les modifications aux IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Les divulgations*, en vigueur pour les exercices annuels débutant à partir du 1er janvier 2026 ou après, introduisent des clarifications relatives à la classification et à la mesure des instruments financiers ainsi qu'à des exigences accrues en matière de divulgation. La société évalue actuellement l'impact de ces amendements sur ses états financiers et ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces amendements ait un impact significatif.

IFRS 18 : *Présentation et divulgation dans les états financiers* vise à améliorer la cohérence et la clarté de la présentation et des divulgations des états financiers en fournissant des directives mises à jour sur la structure et le contenu des états financiers. Les principaux changements incluent des exigences renforcées pour la présentation de la performance financière, de la situation financière et des flux de trésorerie, ainsi que des divulgations supplémentaires pour améliorer la transparence et la comparabilité. L'IFRS 18 est en vigueur pour les exercices annuels débutant à partir du 1er janvier 2027. La société évalue actuellement l'impact sur ses états financiers.

La direction prévoit que toutes les déclarations seront adoptées dans la politique comptable de la société pour la première année à partir de la date d'entrée en vigueur de chaque prononcement. Des informations sur de nouvelles normes, amendements et interprétations ont été publiés mais ne devraient pas avoir un impact significatif sur les états financiers.

## 4. Intérêt pour ReSolve Hydrogen Inc.

L'ancien accord de coentreprise entre *ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée)* et QNB a été dissous lors de la fermeture de l'OTR en octobre 2025 et les 4 000 000 d'actions ordinaires initialement émises par QNB ont été annulées. *ReSolve Hydrogen Inc*. (« RHI ») est devenue une filiale à 100 % de *ReSolve Energy Holdings Inc*., l'ancienne *ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée).*

Les actions ordinaires de QNB, initialement rapportées par *ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée)* comme des titres négociables à une juste valeur de 400 000 $ dans le Statement of Financial Position, ont déclaré des pertes de marque par rapport au marché de 200 000 $ au 28 février 2025 et de 20 000 $ au 28 février 2026. Le solde de 180 000 $ a été déclaré comme l'annulation de titres négociables sur les états de résultat (perte), de revenu global (perte) et de déficit. La valeur comptable de la participation dans *ReSolve Hydrogen Inc*. de 451 804 $ a été enregistrée au 28 février 2026 et indiquée sur les états de résultat (perte), de revenu global (perte) et de déficit. Le transfert de la propriété intellectuelle sur l'hydrogène et des revendications foncières a été déclaré comme un gain de vente de 901 804 $ au 28 février 2025 selon les états de revenus (pertes), de revenus globaux (pertes) et de déficit.

RHI, en tant que filiale détenue à 100 % par *ReSolve Energy Holdings Inc*., est consolidée dans ces états financiers consolidés. Il n'y avait aucune opérationà RHI durant l'année.

## 5. Propriété, équipements et équipements

Les propriétés, équipements et équipements comprennent les éléments suivants :

| | Coût | | | Amortissement cumulé | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Machines et équipements | Ouverture | Ajouts / Cessions | Clôture | Ouverture | Dépenses d'amortissement | Clôture | Valeur comptable nette |
| 28 février 2026 | $504,818 | - | $504,818 | $297,540 | $41,450 | $338,990 | $165,828 |
| 28 février 2025 | $504,818 | - | $504,818 | $245,720 | $51,820 | $297,540 | $207,278 |

Les charges d'amortissement déclarées dans les états de résultat (perte), de revenu global (perte) et de déficit de 41 450 $ (28 février 2025 : 51 820 $) concernent les machines et équipements. Il n'y a eu aucune cession ni aucune indication d'atteinte des biens, des installations et des équipements pour l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil).

## 6. Dépenses d'exploration et d'évaluation

La société détient le Kingsville Salt Project, un projet d'exploration situé dans la région de Kingsville, sur l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse, au nord de la zone industrielle de Port Hawkesbury / Point Tupper dans le détroit de Canso. Le projet est en cours d'examen pour la présence d'un réservoir naturel et la présence de sel afin de capturer et stocker le gaz de carbone pour les opérations industrielles. Certaines créances non essentielles le long de la limite sud du forfait foncier ont été autorisées à expirer en avril 2025. Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont rapportées dans les états de perte, pertes globales et déficits. Aucune dépense d'exploration et d'évaluation n'a été engagée durant l'année.

## 7. Capital social

***Capital social autorisé***
La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

***Actions en circulation***
Le nombre d'actions ordinaires en circulation présentées dans ces états financiers consolidés reflète le capital social légal de QNB après la prise de contrôle inversée, tandis que les informations financières comparatives ont été présentées comme si ReSolve avait toujours été l'entité déclarante, à l'exception du capital social, qui est présenté rétroactivement pour refléter la structure juridique du capital de QNB.

Un total de 26 549 992 actions ordinaires en circulation ont été rapportées rétroactivement dans l'état des évolutions des

capitaux propres avant l'émission de 10 000 000 d'actions ordinaires lors de la clôture du financement par placement privé par réception par souscription de 2 500 000 $ décrit ci-dessous.

***Transactions d'actions de capital***

En octobre 2025, en tant que condition de clôture du RTO, la Société a finalisé un financement par placement privé par souscription de 2 500 000 $ (le « Financement ») en recettes brutes. Les reçus de souscription ont été automatiquement convertis à la clôture de la transaction de la RTC en 10 000 000 d'actions ordinaires de la société à un prix de 0,25 $ par action. Les initiés ont souscrit pour 50 000 $ ou 200 000 actions dans le financement. Aucun mandat n'était attaché au financement. Aucun frais de recherche ou autres frais n'ont été payés en lien avec le financement. Les dépenses accessoireségales, agents de transfert et autres dépenses liées au financement ont été déclarées dans les dépenses de listage sur les états de perte, pertes globales et déficits.

**Mandats**

Les anciens warrants QNB restent en circulation dans la Société, sous des termes et conditions essentiellement identiques à ceux d'avant le RTO, suite à la consolidation d'actions 1:5, comme suit :

| **Exercices clos le 28 février** | | | **2026** | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| | Prix d'exercice | Date d'expiration | **#** | # |
| Exceptionnel pour un début d'année | | | | |
| garanties d'achat[1] | $0.375 | Mai 2026 | **2,040,000** | - |
| mandats de courtier[1] | $0.420 | Mai 2026 | **72,000** | - |
| | | | **2,112,000** | - |
| Exceptionnel, fin d'année | | | | |
| garanties d'achat | $0.375 | Mai 2026 | **2,040,000** | - |
| mandats de courtier | $0.420 | Mai 2026 | **72,000** | - |
| | | | **2,112,000** | - |

(1) En novembre 2024, QNB a émis 2 040 000 bons d'achat exercables à 0,375 $, et 72 000 bons de rémunération de courtiers exercables à un prix moyen de 0,42 $.

**Paiements basés sur des actions**

La société propose un plan d'options d'achat d'actions pour ses dirigeants, administrateurs, employés et consultants. La juste valeur des options d'achat d'actions pour chaque période d'acquisition est déterminée selon le modèle de tarification des options Black Scholes et est enregistrée sur la période d'acquisition comme une augmentation de la rémunération basée sur les actions et de l'excédent contribué. Un taux de renonciation est estimé à la date de l'octroi et ajusté pour refléter le nombre réel d'options acquises. Lors de l'exercice des options d'achat d'actions, le produit reçu par la société et le surplus contribué associé sont enregistrés comme une augmentation du capital social. Dans le cas où les options d'achat d'actions acquises expirent, la rémunération fondée sur actions précédemment reconnue n'est pas annulée. Dans le cas où des options d'achat d'actions sont confisquées, la compensation fondée sur actions précédemment reconnue associée à la part non acquise des options d'achat d'actions est annulée.

La juste valeur des transactions de paiement basées sur des actions destinées à des non-employés et d'autres paiements basés sur des actions, y compris les actions émises pour acquérir des actifs d'exploration et d'évaluation, est basée sur la juste valeur des biens et services reçus. Si la juste valeur ne peut pas être estimée de manière fiable, la transaction de paiement basée sur des actions est mesurée à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés à la date à laquelle la société reçoit les biens ou services.

Les anciennes options d'achat d'actions QNB restent en circulation dans la Société, sous des conditions essentiellement identiques à celles d'avant le RTO, suite à la consolidation d'actions 1:5, comme suit :

| **Pour les exercices clos le 28 février,** | **2026** | | 2025 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Prix moyen pondéré de l'exercice** | **# Options** | Prix moyen pondéré de l'exercice | # Options |
| Exceptionnel pour un début d'année | **$0.39** | **510,000** | $0.00 | - |
| Transactions réalisées au cours de l'année : | | | | |
| Accordé[1] | **0.20** | **1,605,000** | - | - |
| Expiré[2] | **0.40** | **(190,000)** | - | - |
| Exceptionnel, fin d'année | **$0.23** | **1,925,000** | $0.00 | - |
| | | | | |
| Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée (années) | **4.73** | **-** | - | - |
| Exerçable en fin d'année | **$0.23** | **1,925,000** | $0.00 | - |

(1). En février 2026, la société a accordé un total de 1 605 000 options d'achat d'actions incitatives à un prix d'exercice de 0,20 $ par option. Un total de 1 355 000 options d'achat d'actions ont été accordées à des dirigeants, administrateurs et consultants, avec une acquisition immédiate, une durée de cinq ans et une valeur juste estimée à 255 189 $ selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Un total de 250 000 options d'achat d'actions ont été accordées à un employé, avec une acquisition de trois ans, une durée de cinq ans et une juste valeur estimée à 47 083 $ selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. La valeur moyenne pondérée à la date d'attribution était de 0,19 $ par option d'achat d'actions en utilisant les hypothèses sous-jacentes suivantes : taux sans risque : 3,00 % ; mandat : 5 ans ; volatilité attendue : 166 % ; rendement du dividende attendu : 0,00 % ; et taux de perte : 0,00 %.

(2). Au cours de l'année, 190 000 options d'achat d'actions ont expiré sans être exercées.

## 8. Impôts sur le revenu

Le taux effectif d'imposition de la société, qui diffère des taux combinés d'imposition sur le revenu fédéraux et provinciaux pour les exercices terminés le 28 février 2026 (26,5 %) et le 28 février 2025 (26,5 %), a été rapproché comme suit :

| **Exercices clos le 28 février** | **2026** | 2025 |
|---|---|---|
| | **$** | $ |
| Revenu (perte) avant impôts sur le revenu | **(3,764,574)** | 546,224 |
| Charges d'impôt sur le revenu prévues (recouvrement) | **(997,612)** | 144,749 |
| Augmentation (diminution) de l'impôt sur le revenu résultant de : | | |
| Frais d'inscription | **650,620** | - |
| Intérêt pour ReSolve Hydrogen Inc. | **119,728** | (238,978) |
| Annulation de titres négociables | **47,700** | - |
| Évaluation à la valeur de marché des titres négociables | **5,300** | 53,000 |
| Rémunération basée sur les actions | **67,625** | 23,187 |
| Autre | **10,984** | 11,050 |
| Avantages fiscaux non reconnus | **95,655** | 6,992 |
| | **-** | - |
| | | |
| Composition des impôts différés dans l'état des résultats (pertes) | | |
| Création et annulation d'avantages fiscaux | **(95,655)** | (6,992) |
| Différence temporaire non reconnue | **95,655** | 6,992 |
| | **-** | - |

La société présente les différences temporaires déductibles non reconnues suivantes :

| **Exercices clos le 28 février** | **2026** | 2025 |
|---|---|---|
| | **$** | $ |
| Actifs immobilisés | **(53,000)** | (94,000) |
| Pertes non liées au capital | **2,132,000** | 2,036,000 |
| Différences temporaires déductibles non reconnues | **2,079,000** | 1,942,000 |

La société dispose de pertes non capitales de 2 132 000 $ (28 février 2025 : 2 036 000 $) disponibles pour déduction sur le revenu imposable futur, dont les soldes expireront comme suit :

| **Exercices clos le 28 février** | **2026** | 2025 |
|---|---|---|
| **Année d'expiration** | **$** | $ |
| 2039 | **116,000** | 116,000 |
| 2040 | **126,000** | 126,000 |
| 2041 | **721,000** | 721,000 |
| 2042 | **467,000** | 467,000 |
| 2044 | **310,000** | 310,000 |
| 2045 | **296,000** | 296,000 |
| 2046 | **96,000** | n / A |
| | **2,132,000** | 2,036,000 |

L'avantage fiscal potentiel des pertes ci-dessus n'a pas été reconnu dans ces états financiers consolidés.

## 9. Transactions entre parties associées

La Société a versé des honoraires de 50 000 $, pour l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil) à un dirigeant actuel pour les services de Président et de Directeur Général fournis à la Société dans le cadre d'un accord de consultation en cours débutant le 1er novembre 2025. La société a versé des honoraires de 41 667 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil) à un dirigeant actuel pour les services de directeur financier fournis à la société dans le cadre d'un contrat de consultation en cours débutant le 1er novembre 2025. La société a versé des honoraires de 107 558 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : 68 080 $) à un employé dans le cadre d'un contrat de travail en cours.

Un total de 1 355 000 options d'achat d'actions, avec acquisition immédiate, ont été accordées à des dirigeants, administrateurs et consultants, pour une valeur juste estimée à 255 189 $ au cours de l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil). Un total de 250 000 options d'achat d'actions, avec une acquisition sur trois ans, ont été accordées à un employé dont la juste valeur est estimée à 47 083 $, à reconnaître sur la période d'acquisition de l'année se terminant le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil).

Des dépenses prépayées de 1 550 000 $ (28 février 2025 : $Nil) ont été versées à une société dans laquelle un actionnaire de la société détient une participation. Cette entreprise a précédemment installé et fourni un soutien mécanique et technique continu pour les essais pilotes réalisés à Lac-Mégantic, Québec (voir Note 11). Un montant de 7 042 $ (28 février 2025 : 6 454 $) lié au remboursement des frais est dû à un dirigeant actuel de la Société.

Ces transactions, conclues dans le cours normal des opérations, sont mesurées au montant de l'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties concernées. Sauf indication contraire, aucune des transactions n'incorporait de conditions générales particulières et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes impayés sont généralement réglés en espèces.

## 10. Instruments financiers et gestion des risques

Les objectifs de gestion des risques financiers de la Société sont de garantir que les résultats des activités impliquant des éléments de risque soient cohérents avec ses objectifs et sa tolérance au risque, tout en maintenant un équilibre risque/rendement approprié et en protégeant la situation financière de la Société contre des événements susceptibles de

compromettre significativement sa solidité financière. La société s'engage dans le développement et la commercialisation des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que dans l'avancement de projets d'exploration et de développement minieraux. La direction poursuit une stratégie commerciale diversifiée conçue pour atténuer les risques technologiques, de marché et de cycles de matières premières tout en soutenant la création de valeur à long terme pour les actionnaires grâce à de multiples opportunités de croissance.

**Juste valeur**
La juste valeur d'un instrument financier à la reconnaissance initiale est le prix de transaction, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Après la reconnaissance initiale, la juste valeur est déterminée par la direction en utilisant les informations de marché disponibles ou d'autres méthodologies d'évaluation. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents, des comptes clients, des comptes fournisseurs et des passifs accrus, ainsi que des montants dus aux parties associées s'approche de leur montant comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments. Les titres négociables sont mesurés à la juste valeur en fonction des prix cotés sur les marchés actifs et sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. Aucun changement majeur ou significatif n'a eu un impact sur l'évaluation globale des risques de la Société au cours de l'année. Les objectifs et la stratégie de la Corporation pour le développement et la commercialisation des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que pour l'avancement de ses projets d'exploration et de développement minier restent inchangés. Les activités de la société l'exposent aux risques financiers suivants :

**Risque de crédit**
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne respectant pas une obligation.

L'exposition de la société au risque de crédit provient principalement de la trésorerie et des équivalents. L'exposition maximale au risque de crédit au 28 février 2026 était de 386 764 $ (28 février 2025 : $Nil), représentant la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de la société. La trésorerie et les équivalents sont conservés auprès des institutions financières canadiennes ayant une cote de crédit AA. Aucune disposition contre ces zones de risque de crédit n'a été reconnue dans ces états financiers consolidés.

**Risque de marché**
Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché, tels que les taux de change, les prix des matières premières, les taux d'intérêt et la liquidité. Voici une discussion sur les principales expositions de la société au risque de marché, et sur la manière dont ces expositions sont actuellement gérées :

*Risque de change*
Le risque monétaire est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Les actifs et passifs financiers de la Société ainsi que les coûts d'exploitation sont principalement libellés en dollars canadiens. La société a historiquement eu des opérations insignifiantes en dollars américains (« US »). La société ne dispose d'aucun programme de couverture du dollar américain en raison de son exposition minimale aux gains ou pertes financiers résultant des mouvements de change face au dollar canadien.

*Risque de prix des matières premières*
Les prix des matières premières, et en particulier les prix de l'hydrogène, de l'éthanol, des granulés chauffants et de l'électricité, fluctuent et sont influencés par des facteurs hors du contrôle de la Société. Ce risque n'est pas applicable car la société n'est pas actuellement en production commerciale. Les prix au comptant actuels et futurs attendus ont un impact significatif sur le sentiment du marché en faveur de l'investissement et peuvent affecter la capacité de la société à lever des financements propres pour ses besoins en fonds de roulement actuels.

*Risque de taux d'intérêt*
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt de la société est minime car il n'y a ni prêts en cours ni dettes portant intérêt. La société n'a à ce jour conclu aucun swap de taux d'intérêt ni aucun autre programme actif de gestion des taux d'intérêt.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la société ne puisse pas honorer ses obligations financières au fur et à mesure de leur échéance. La société gère le risque de liquidité par la prévision et la budgétisation des flux de trésorerie, et en maintenant des ressources de trésorerie suffisantes pour remplir ses obligations. La société finance ses opérations par des financements en capitaux propres, des programmes de financement gouvernemental et des initiatives stratégiques de financement. Les dettes financières de la société sont dues dans les douze mois suivant le 28 février 2026. En conséquence, les montants comptables des passifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière représentent une approximation raisonnable de leurs échéances contractuelles.

Les passifs de la société étaient de 215 353 $ au 28 février 2026 (28 février 2025 : 50 568 $) et incluent le découvert bancaire de $Nil au 28 février 2026 (28 février 2025 : 8 123 $), les comptes fournisseurs à payer sur le cours normal de 136 384 $ (28 février 2025 : 34 678 $), les passifs accumulés de 72 637 $ (28 février 2025 : $Nil), les taxes de vente à payer de $Nil au 28 février, 2026 (28 février 2025 : 373 $) ainsi que des charges sur la masse salariale et les salaires de 6 332 $ (28 février 2025 : 7 394 $).

Les montants ci-dessus reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés, qui peuvent différer de la valeur comptable des passifs à la date de déclaration. Lorsque la contrepartie a le choix du moment où un montant est payé, la responsabilité a été incluse à la date la plus ancienne à laquelle le paiement peut être exigé.

## 11. Dépenses prépayées

La société a pris des engagements d'approvisionnement et d'installation, avec des dépenses prépayées de 1 550 000 $ pour l'exercice clos le 28 février 2026 (28 février 2025 : $Nil), pour l'installation et l'intégration des équipements pilotes existants déjà installés à l'usine pilote de Lac Mégantic de la société (voir Note 9). Ces paiements anticipés, à considérer comme des jalons accomplis, concernent principalement la conception des procédés, les engagements d'achat d'équipements et les services d'installation afin de réduire les risques dans l'exécution et d'accélérer la validation technologique.

## 12. Événement ultérieur

Après le 28 février 2026, 2 040 000 bons d'achat exercables à 0,375 $ par action et 72 000 bons de courtage exerçables à 0,42 $ par action ont expiré sans exercice en mai 2026. Aucune action ordinaire n'a été émise et aucun produit n'a été reçu par la société en lien avec l'expiration de ces bons de soutenance. Les montants correspondants dans la réserve des bons de souscription ont été transférés au déficit.